BOUCHES DU RHONE

Marseille le 28 mai 2014

Objet Urgence demande d'audience

Monsieur le Directeur Général ,

Compte tenu de la gravité d'une situation unique dans l'histoire de la DGFIP, nous réitérons d'urgence notre demande d'audience auprès de vous.

Dans le cadre du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) les risques de toutes sortes subis par les personnels sont listés, leur fréquence et leur gravité sont appréciées. En fonction de ces éléments un classement en 5 catégories est proposé : de risque intolérable (A) à risque tolérable (D).

L'état major (5 AGFIP + 7AFIP +contrôleur financier régional) de la Direction Régionale des Finances publiques 13 dénonce le harcèlement des organisations syndicales et classe ce risque en A :Le risque doit être réduit ou supprimé par une ACTION URGENTE .

L'accusation de harcèlement sans fondement de la DRFIP 13 dans le DUERP 13 a un caractère diffamatoire qui ne peut plus être discuté en local.

La ligne incriminée est inacceptable, la direction locale a toujours refusé de modifier le DUERP 13.

Cela souligne les difficultés du dialogue social dans le département et votre intervention s'impose dans cette situation.

A l'heure où vous annoncez votre départ de la DGFIP, dans votre message du 12 mai 2014 ,vous indiquez aussi que vous avez l'intention de « continuer à mettre toute votre énergie au service de notre maison DGFIP » et que vous restez à l'écoute des agents. » « J'aurai l'occasion de prendre contact avec vous », nous souhaitons donc dans ce cadre être reçus en audience .

Car vous vous étiez engagé, lors de la visite du Ministre du budget, suite à l'attentat sur le site d'Aix en Provence, à recevoir en audience les sections syndicales des Bouches du Rhône pour faire le point sur les dossiers de l'Antenne d'Aix en Provence, de Sainte Anne et de Sadi Carnot. Engagement réitéré lors du CT de réseau qui a suivi.

Or sur aucun de ces dossiers nous n'avons de réponse.

Antenne d'Aix : à la suite du CT du 14 janvier qui n'a pas pu se tenir, la direction locale a renié ses engagements écrits du CTS du 18/11/2010 consolidés par la lettre de mission de votre prédécesseur le 29/08/2011. Ainsi en supprimant des emplois sur l'antenne d'Aix, la direction locale remet en cause la pérennisation de celle-ci et crée un climat d'insécurité professionnelle pour les agents qui restent sur cette structure.

Ste Anne : le 15 novembre 2012 lors de sa deuxième visite dans les Bouches du Rhône, vous avez annoncé la suspension de la vente et le lancement d'une étude bâtimentaire. Suite aux conflits sur ce même site vous annonciez l'arrêt de la vente. Un protocole de fin de conflit a été signé le 21 juin 2013. Celui ci stipulait une première réunion de la commission de revitalisation à l'automne 2013, à ce jour malgré la finalisation de l'étude bâtimentaire, la direction locale refuse toujours de tenir ses engagements.

Sadi Carnot : lors de votre passage sur le site vous avez constaté des dysfonctionnements et quelques jours après vous diligentiez une étude dirigée par votre directeur de cabinet. A ce jour, les solutions proposées restent imparfaites et les agents sont dans l'attente de décisions du directeur général sur les suites de ce dossier.

Par conséquent, nous sollicitons d'urgence une audience auprès du directeur général avant son départ le 29 juin.

Pour La CGT Finances Publiques 13

Les Co Secrétaires :
Philippe Laget
Frédéric Larrivée
Patrice Santelli

Pour Solidaires Finances Publiques 13

Le secrétaire :
Denis Chovet

Pour FO DGFIP 13

La secrétaire :
Christiane Di Paola